

Adoptée par le Conseil d'administration le 28/07/2023

Sujette à réexamen au moins une fois par an

Face à l'urgence de traiter de manière globale les enjeux écologiques, afin que l'humanité continue de bénéficier de l'environnement dont elle dépend, FODER qui est une organisation écologiste, a fait de la protection de l'environnement une préoccupation permanente. Cet engagement se fonde sur la mission de l'organisation, qui est de créer un cadre propice au développement durable en garantissant la qualité de l'environnement et de la vie.

La présente politique s'applique aux domaines suivants : le transport, l'utilisation de l'eau et de l'énergie, ainsi que la gestion des déchets, la gestion des forêts et la lutte contre le braconnage.

En conformité avec les principes de développement durable, FODER se fixe pour objectifs :

1. D'être une organisation écologiquement responsable à travers :

- l'engagement à respecter les législations environnementales en vigueur et à protéger l'environnement dans ses activités, notamment par l'adoption de bonnes pratiques ;
- la mise en œuvre des activités et des modes d'action à faible impact sur l'environnement et la limitation des déplacements à forte émission de gaz à effet de serre ;
- la sensibilisation ainsi que le renforcement des capacités de son personnel et de ses partenaires à la protection de l'environnement, de manière à améliorer la qualité des relations hommes-environnement dans toutes les interventions de l'organisation.

2. Promouvoir le développement durable via :

- la communication des valeurs et objectifs de FODER en matière environnementale aux différentes parties prenantes de ses interventions ;
- le plaidoyer et l'action pour la réduction de l'empreinte environnementale des actions de développement ;
- la promotion des politiques et stratégies, des approches et pratiques et des systèmes garantissant la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité ;
- le développement et l'exécution des projets visant à assurer le maintien et la pérennité du paysage dans ses différentes zones d'intervention.

En vue de satisfaire les objectifs ci-dessus évoqués, FODER s'engage à sensibiliser son personnel, ses partenaires et visiteurs sur la consommation rationnelle de l'énergie, de l'eau et du papier y compris des déviations comportementales dans la pollution de l'air ainsi qu'à l'amélioration continue des mesures de sauvegarde environnementale. En fonction de ses moyens, FODER rendra disponible les ressources nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Cette politique pourra être complétée par des procédures et instructions de travail et fera l'objet d'une revue par le Conseil d'administration.

La Coordination de FODER est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la présente politique qui entre en vigueur dès son adoption et sa publication.

Fait à Yaoundé, le 28 juillet 2023

Le Président,

